



Poitiers, le 12 décembre 2017

**Lycée Camille Guérin Poitiers**

Objet : Versement de la taxe d'Apprentissage.

Madame, Monsieur,

Le Lycée Camille GUERIN de Poitiers est engagé dans une démarche d'innovation et de qualité pour la formation **STMG**, Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

Nous sommes habilités à percevoir la **Taxe d'Apprentissage** au titre de la catégorie A du hors quota.

**IL VOUS EST POSSIBLE DE NOUS AIDER ET DE CONTRIBUER DIRECTEMENT  
A L'EFFORT DE FORMATION :**

N'hésitez pas à préciser à tout **Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage** le montant que vous souhaitez lui voir reverser au lycée C.GUERIN, en lui indiquant les coordonnées ci-dessous :

**Titulaire du compte :**  
**LYCEE Camille GUERIN (N°UAI : 0860035W)**  
**33 rue de la Gibauderie**  
**86000 POITIERS**  
**RIB / 10071 86000 00001003119 32 TPPOITIERS**

L'équipe enseignante et moi-même vous proposons de mieux connaître nos structures respectives et ainsi d'envisager des projets pédagogiques ensemble. En ce sens, je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous remerciant très chaleureusement à l'avance pour votre aide, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Proviseur  
Philippe BEUCHOT  
Le Proviseur